



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.126
11 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

**Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme**

Quarante-huitième session (reprise)
Genève, 9-11 juillet 2007

**Projet de rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et
du budget-programme sur sa quarante-huitième session (reprise)**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 9 au 11 juillet 2007

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.....	3
II. Questions d'organisation.....	10

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation. Toute demande de modification à apporter aux déclarations doit être communiquée avant le **mercredi 18 juillet 2007** à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 022 917 0056, téléphone: 022 917 1437.

I. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Déclarations liminaires

1. La **Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base**, parlant au nom du Secrétaire général de la CNUCED, a présenté le chapitre 12 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, proposé par le Secrétaire général de l'ONU. Ce chapitre portait sur le programme de travail ordinaire de la CNUCED, y compris les activités financées par des fonds extrabudgétaires. Toutes les suggestions faites par le Groupe de travail en janvier avaient été acceptées par le Secrétaire général de l'ONU à New York et prises en compte dans le document à l'étude. Le projet de budget-programme était fondé sur les mandats établis à la onzième session de la Conférence, l'accent étant mis sur les questions qui revêtaient une importance particulière pour les États membres dans la conjoncture mondiale. Ces questions étaient notamment les suivantes: coopération Sud-Sud; propriété intellectuelle et développement; transfert et diffusion de technologies; utilisation des ressources biologiques; intégration des questions relatives aux produits de base dans les stratégies de développement nationales, régionales et internationales; obstacles non tarifaires. En outre, le projet de budget tenait compte de questions soulevées récemment dans les débats intergouvernementaux, ainsi que de la suite à donner au Sommet mondial sur la société de l'information. La douzième session de la Conférence aurait des incidences sur les activités de la CNUCED, aussi le Groupe de travail aurait-il la possibilité d'apporter des ajustements au programme de travail a posteriori.

2. Le budget proposé – environ 117,3 millions de dollars – permettrait à la CNUCED d'exécuter avec efficacité et efficacie toutes les activités inscrites au programme. L'augmentation de 0,2 % par rapport à l'exercice en cours tenait principalement à ce qu'il était prévu de créer un nouveau poste P-3 pour renforcer le programme relatif aux examens de la politique d'investissement. Les activités concernant le développement de l'Afrique avaient été transférées du sous-programme 1 au sous-programme 5 et renforcées par l'attribution d'un poste supplémentaire venant de la rubrique «Appui au programme». Le budget avait également fait l'objet de plusieurs réalignements internes.

3. Le transfert proposé de la Section de la science et de la technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises à la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale permettrait de regrouper toutes les activités de base de la CNUCED concernant la science et la technologie, y compris les technologies de l'information et de la communication. Cette proposition découlait d'une recommandation faite par le Conseil scientifique et technique de la CNUCED, qui avait conclu que cela aiderait à faire mieux connaître les travaux de cet organisme dans le domaine en question, permettrait de traiter les questions relatives à la science et à la technologie d'une façon plus approfondie et mieux intégrée et renforcerait la synergie et la cohérence entre les équipes de la CNUCED chargées de l'application et du suivi des décisions prises au Sommet mondial sur la société de l'information. Ce transfert répondrait également aux demandes du Conseil économique et social qui avait préconisé la fourniture d'une aide efficace et adéquate au secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, ainsi que le renforcement du rôle de la CNUCED en tant que centre de coordination du système des Nations Unies pour les questions relatives à la science et à la technologie.

4. En ce qui concernait les objets de dépense autres que les postes, le niveau des ressources demeurait pour l'essentiel inchangé, avec cependant une légère augmentation des frais de voyage des représentants, due à l'élargissement de la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Pour ce qui était des ressources extrabudgétaires, on prévoyait une diminution d'environ 10 % par rapport à celles de l'exercice biennal en cours. Il fallait cependant bien voir que ces dernières avaient augmenté de 20 % et que, par conséquent, cette baisse aurait pour effet de réaligner le niveau des ressources sur la tendance à long terme. D'après les estimations, le financement extrabudgétaire représentait environ un tiers des ressources totales de la CNUCED.

5. Quant au financement de la participation aux réunions d'experts de la CNUCED, on n'avait pas encore trouvé de méthode viable, faute de consensus sur l'utilisation des ressources du budget ordinaire, et les contributions au fonds d'affectation spéciale créé à cette fin s'étaient révélées insuffisantes. On pourrait étudier la question dans le cadre des préparatifs de la douzième session de la Conférence, en vue de trouver une solution définitive.

6. Le représentant du **Honduras**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il serait bon d'axer le débat sur les liens entre les éléments de programme et les allocations de ressources, puisque les aspects programmatiques avaient déjà été étudiés en janvier. Il était dommage que l'on n'ait pas encore trouvé de méthode viable pour le financement de la participation d'experts des pays en développement. L'augmentation prévue des ressources – 0,2 % – ne suffisait pas pour contrebalancer la diminution de 2 millions de dollars du budget de l'exercice en cours par rapport à celui de 2004-2005. Cela n'incitait guère à l'optimisme, compte tenu en particulier du fait que l'examen à moyen terme avait conclu à la nécessité de renforcer les trois piliers de l'activité de la CNUCED. Il ne faudrait pas que la diminution du nombre de postes temporaires financés par des ressources extrabudgétaires ait de lourdes conséquences administratives sur les postes inscrits au budget ordinaire, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'analyse. Le représentant notait avec satisfaction que le projet de budget, sous sa forme actuelle, ne s'écartait guère du programme de travail qui avait été examiné en janvier.

7. Les activités de recherche et d'analyse du sous-programme 1 faisaient partie intégrante du mandat de la CNUCED. Lors de l'examen à mi-parcours, en 2006, l'accent avait d'ailleurs été mis tout particulièrement sur cet aspect essentiel de son travail. Le représentant était heureux de voir que la question de la marge de manœuvre, à laquelle le Groupe des 77 et la Chine attachaient une grande importance, restait inscrite au programme de travail. Les activités visant à aider les pays en développement à faire face aux nouveaux problèmes y figuraient aussi en bonne place. Le Groupe des 77 et la Chine notaient avec satisfaction que le sous-programme prévoyait des mesures de suivi de la Conférence sur le financement du développement, conformément aux mandats de la CNUCED. Il fallait poursuivre dans cette voie afin de renforcer encore les trois piliers de l'organisation. D'où la nécessité d'appuyer ce programme.

8. À propos de la coopération Sud-Sud, les pays en développement comptaient sur le ferme appui de la CNUCED qui était appelée à faciliter la collaboration ainsi que le soutien institutionnel des pays du Nord. Cela dit, la CNUCED était un forum universel et la coopération Sud-Sud ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud. Il fallait que la Conférence, à sa douzième session, donne un mandat renforcé afin de soutenir les demandes de révision et d'augmentation du budget de la CNUCED adressées à l'Assemblée générale.

9. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit qu'il approuvait la déclaration qui venait d'être faite par le représentant du Groupe des 77 et la Chine. À propos de la suite donnée aux conclusions de la réunion tenue par le Groupe de travail en janvier, il notait avec satisfaction que les documents de session avaient été distribués en temps voulu, que le secrétariat avait organisé des réunions d'information informelles et qu'il avait fourni des renseignements sur les sources de financement des activités, comme convenu au mois de janvier. Toutefois, on avait besoin de renseignements plus précis sur la mesure des résultats, pour en accroître la transparence et la qualité, ainsi que d'explications concernant les méthodes utilisées pour établir les indicateurs. Il eût également été utile d'avoir des renseignements qualitatifs sur ce qui avait été réalisé.

10. Le représentant a demandé s'il avait été tenu compte, dans le projet de budget-programme, des éventuelles décisions que pourrait prendre la Conférence à sa douzième session.

Les prévisions concernant les ressources ne devraient pas préjuger des résultats de cette session, mais il fallait qu'elles soient suffisamment souples pour que le budget puisse être adapté en conséquence. Il a également demandé si la faible augmentation du budget permettrait à la CNUCED de financer à la fois la session de la Conférence et la mise en œuvre de ses décisions.

11. Le Groupe latino-américain et caraïbe aurait souhaité que les cours visés au paragraphe 166 soient organisés comme prévu sur une base annuelle et non biennale dans les pays de la région. Il fallait renforcer les sous-programmes 2 et 3. À propos du sous-programme 2, le représentant a souligné l'importance des programmes interrégionaux pour les activités concernant le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises, EMPRETEC, la science et la technologie, les politiques d'investissement, la politique de concurrence et la protection des consommateurs. Il convenait également de renforcer l'action dans les domaines suivants: agriculture biologique, biocommerce et biocombustibles; analyse de l'impact de l'investissement étranger direct sur le développement; promotion de l'initiative dans les petites entreprises; établissement de liens entre les petites et moyennes entreprises et les sociétés transnationales; renforcement de la compétitivité grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication; diversification de l'économie et formation de hauts fonctionnaires aux négociations commerciales, notamment aux négociations sur le commerce des produits agricoles. On devrait aussi fournir un appui accru au secteur universitaire.

12. Il était encourageant de voir que certaines activités prévues pour 2008-2009 allaient dans le sens du paragraphe 33 du Consensus de São Paulo. Les stratégies de la CNUCED et la composition de son secrétariat devaient absolument être équilibrées du point de vue géographique. Le Groupe latino-américain et caraïbe souhaiterait avoir de plus amples renseignements sur le mode de recrutement du personnel de la CNUCED, en particulier pour les personnes venant de pays non représentés ou sous-représentés. Enfin, la participation de spécialistes de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED devrait être financée au moyen du budget ordinaire.

13. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que le thème principal et les thèmes subsidiaires de la douzième session de la Conférence donnaient des indications claires pour définir le mandat général de la CNUCED. La faible augmentation du budget ordinaire et la forte diminution des ressources extrabudgétaires risquaient d'empêcher la CNUCED de s'acquitter de sa tâche, et n'étaient pas conformes à la décision, prise à l'issue de l'examen à mi-parcours, de renforcer les trois piliers de cet organisme. Il était également à craindre que la réduction disproportionnée du nombre de postes temporaires financés par des ressources extrabudgétaires ait de lourdes conséquences, du point de vue administratif et technique, sur les postes inscrits au budget ordinaire, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'analyse.

14. Le Groupe asiatique jugeait importantes les questions suivantes, concernant la mondialisation et l'interdépendance: intégration de la notion de marge de manœuvre; promotion de la bonne gouvernance économique au niveau international et renforcement de la cohérence entre les systèmes et accords commerciaux, financiers et monétaires; dette et financement du développement; lutte contre les déséquilibres mondiaux risquant de nuire à l'économie internationale. Le secrétariat devrait veiller à ce que le transfert des activités concernant le développement de l'Afrique du sous-programme 1 au sous-programme 5 n'ait pas d'effet défavorable sur les ressources et les activités du sous-programme 1.

15. Le Groupe asiatique attachait une grande importance aux activités du sous-programme 2 – investissement, science et technologie, développement des entreprises – et à leur contribution au développement. Il espérait que les ressources prévues seraient effectivement mobilisées pour faciliter leur exécution.

16. Il fallait veiller à ce que les activités du sous-programme 3 contribuent aussi au développement. La diminution des ressources extrabudgétaires consacrées à ce sous-programme risquait de nuire au renforcement des capacités et on devait étudier les moyens d'en atténuer les conséquences.

17. Le sous-programme 4, qui répondait à certains besoins des pays d'Asie, en particulier dans le secteur des transports, était également très important. Il concernait aussi les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. Le Groupe asiatique craignait que la réduction des ressources financières et humaines affectées à ce sous-programme ait des conséquences négatives sur les activités et les projets en faveur de l'Asie. Il fallait absolument étudier les moyens d'atténuer l'effet de cette baisse.

18. L'appui institutionnel et financier de diverses sources était très important pour la coopération Sud-Sud. La CNUCED devait soutenir fermement celle-ci, tout en facilitant et encourageant la collaboration des pays du Nord. Il fallait faire de la coopération Sud-Sud une question transversale à la CNUCED et, cet organisme étant un forum universel, la considérer comme complémentaire de la coopération Nord-Sud. On devait trouver immédiatement une solution définitive au problème du financement de la participation de spécialistes des pays en développement aux réunions d'experts et aux activités de la CNUCED, afin qu'elles soient utiles et contribuent effectivement au développement. Le secrétariat devait prendre dûment en considération les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, dans le cadre du sous-programme 5 restructuré.

19. Le représentant du **Portugal**, parlant au nom de l'**Union européenne**, partageait la préoccupation du Groupe asiatique, concernant l'examen séparé, par le Groupe de travail, du projet de programme de la CNUCED et des incidences financières correspondantes. L'Union européenne se félicitait de l'augmentation de 0,2 % du budget ordinaire et était certaine que le secrétariat répartirait judicieusement les ressources supplémentaires pour préparer la douzième session de la Conférence. Il était également important d'assurer une répartition géographique équitable des activités de la CNUCED afin d'optimiser l'utilisation des ressources.

20. Le représentant accueillait avec satisfaction les renseignements détaillés fournis sur la répartition des postes. Toutefois, il n'était pas facile d'extraire du budget des renseignements sur les résultats escomptés, les délais et les bénéficiaires. Les indicateurs n'avaient pas été ajustés de façon à mieux mesurer les résultats des travaux de la CNUCED, bien que le Groupe de travail eût adopté une conclusion concertée à cet effet en janvier. On avait également besoin d'un aperçu de la coopération entre les divisions sur les questions intersectorielles.

L'Union européenne insistait sur la nécessité de respecter les décisions et conclusions concertées antérieures, conformément au paragraphe 9 des conclusions concertées figurant dans le document TD/B/WP/193.

21. L'Union européenne soulignait que le Groupe de travail ne devrait pas anticiper les décisions qui pourraient être prises à la douzième session de la Conférence, concernant notamment le rapport du Groupe de personnalités, et notait qu'il faudrait peut-être réviser le budget après la session.

22. Le représentant du **Bélarus** approuvait la légère augmentation du budget et priait instamment le secrétariat de veiller à une répartition géographique équitable des ressources, en faveur non seulement des pays en développement mais également des pays en transition, comme convenu par le Groupe de travail en janvier.

23. Le représentant du **Zimbabwe** a déclaré que le Groupe africain avait déjà indiqué les questions revêtant une importance particulière pour l'Afrique. Il demandait au secrétariat de veiller à ce qu'elles soient prises en compte dans le nouveau budget.

24. Le représentant du **Bangladesh** a dit que son pays s'intéressait tout particulièrement au sous-programme 5B.

II. Questions d'organisation

A. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

25. À sa séance plénière d'ouverture, le 29 janvier 2007, le Groupe de travail a élu M. Christophe Guilhou (France) Président et M. Mohammad Ali Zarie (République islamique d'Iran) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

26. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/192. L'ordre du jour de la session était le suivant:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009.
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

27. À sa séance de clôture, le 31 janvier 2007, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir le texte définitif du rapport.